



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL PROVINCE DE QUÉBEC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Julie Létourneau, directrice générale / secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Ludger, que le Conseil, à sa séance ordinaire du 3 octobre 2017, a adopté le règlement suivant :

N° 2017-207 « RÈGLEMENT DE CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE »

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Ludger, ce 4 octobre 2017

JULIE LÉTOURNEAU

Directrice générale / secrétaire-trésorière